



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

**Agence Parcs Canada**  
635, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O., bureau 1300  
Calgary (Alberta) T2P3M3  
Télécopieur : 403-292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

AMENDMENT / MODIFICATION

001

**Tender To: Parks Canada Agency**  
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission à : l'Agence Parcs Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
**Bureau 1300**  
635, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2P3M3

|   |                               |  |
|---|-------------------------------|--|
| <b>Title-Sujet</b><br>Asphaltage de la route transcanadienne<br>Parc national du Canada Banff   |                               |  |
| <b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b><br>5P420-15-5137/A  |                               | <b>Date:</b><br>30 juillet 2015                |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-15-00691897   |                               | <b>Amendment No. - N° de la modif.</b><br>003  |
| <b>Solicitation Closes:</b>   |                               |  |
| <b>at - à</b><br>14 h   | <b>on - le</b><br>5 août 2015 | <b>Time Zone - Fuseau horaire</b><br>MDT - HAR |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/> |                               |  |
| <b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b><br>Nathaniel Pahl   |                               |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(403) 292-4572  |                               | <b>Fax No. - N° de FAX:</b><br>(403) 292-4475  |
| <b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination des biens, services et construction :</b><br><br>See Herein - Voir aux présentes                 |                               |  |

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

|  |             |
|--|-------------|
| <b>Vendor/Firm Name</b>  |             |
| <b>Address - Adresse</b>   |             |
| <b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b><br><b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b> |             |
| <b>Title - Titre</b>   |             |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____  |             |
| <b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____  |             |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b> |

## Modification 003

La présente modification vise à répondre aux questions de soumissionnaires potentiels.

### Questions

- Q2.** Savez-vous si les glissières en béton préfabriqué sont goujonnées?  
**R2.** Les glissières en béton préfabriqué sont goujonnées les unes aux autres.
- Q3.** Pourriez-vous fournir un dessin avec surbrillance montrant ce qui doit être revêtu? Nous aimerions savoir si les bretelles, les viaducs, etc. sont inclus.  
**R3.** Pas de dessin disponible. Oui, les quatre bretelles d'un échangeur sont incluses selon les instructions du représentant ministériel. Le viaduc d'un échangeur est exclu, sauf instruction contraire de la part du représentant ministériel.
- Q4.** Pourriez-vous également confirmer que nous pourrions retirer la glissière en béton préfabriqué d'un seul coup ou s'il faudra l'enlever et asphalté par tronçons?  
**R4.** L'entrepreneur est autorisé à retirer les glissières d'un seul coup.
- Q5.** Pourriez-vous clarifier les limites de l'asphaltage? Devons-nous asphalté les raccordements aux bretelles aux intersections de l'avenue Banff et du chemin Norquay avec la route transcanadienne et est-ce qu'il faut asphalté les bretelles?  
**R5.** Se reporter à la réponse n° 3 ci-dessus.
- Q6.** Veuillez confirmer les emplacements précis de début et de fin du revêtement relativement aux intersections.  
**R6.** L'asphaltage aux intersections doit s'étendre jusqu'à la limite de l'emprise selon les instructions du représentant ministériel.
- Q7.** Relativement à la modification 001, où est le dessin DSP2 qui détaille le plan de la carrière Mannix et contient les spécifications de marquage des chaussées? Nous ne l'avons pas trouvé en pièce jointe.  
**R7.** Voir en pièce jointe.
- Q8.** Nous n'arrivons à trouver le détail de fraisage 17, veuillez nous le faire parvenir.  
**R8.** Voir en pièce jointe.
- Q9.** Est-ce qu'il faut joindre le formulaire d'attestation de l'annexe C à la soumission ou seulement le fournir plus tard?  
**R9.** Plus tard.
- Q10.** Est-ce que les accotements avec un mélange de perré et gravier fourni fait partie de la portée des travaux? Si oui, où sont les emplacements et quantités et comment est-ce payé?  
**R10.** Cela fait partie de la portée des travaux, comme convenu avec le représentant ministériel, et ce sera payé sous l'article 3 du tableau des prix forfaitaires, « Coûts principaux ».
- Q12.** Le devis indique qu'il faut fraiser des bandes rugueuses le long de la route 16. Pourriez-vous confirmer qu'il s'agit d'une erreur?  
**R12.** Des bandes rugueuses doivent être fraisées le long de la route transcanadienne selon les instructions du représentant ministériel.
- Q13.** Le devis contient une section sur la terre végétale et l'ensemencement, veuillez confirmer que cela ne fait pas partie de la portée des travaux.  
**R13.** S'il est déterminé que ces travaux sont nécessaires, ils devront être effectués par l'entrepreneur, qui sera payé sous l'article 3 du tableau des prix forfaitaires, « Coûts principaux ».

**Q14.** Veuillez confirmer que nous ne déplaçons les glissières qu'une seule fois (déplacement initial et réinstallation), le devis dit qu'elles pourraient être installées pour le contrôle de la circulation.

**R14.** L'entrepreneur doit déplacer les glissières une seule fois.

**Q15.** Y a-t-il des carrières d'approvisionnement de Parcs Canada à l'extérieur du parc national Banff qui pourraient être utilisées pour ce projet?

**R15.** Non.

**Q16.** Savez-vous les emplacements et les longueurs de glissière à enlever et entreposer? Quel est le type de glissière?

**R16.** Les glissières existantes sont situées sur la route transcanadienne, entre les kilomètres 13 et 17. Ce sont des glissières en béton préfabriqué de 810 mm de hauteur.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**